
AVIS D'APPEL D'OFFRES

DEMANDEUR : MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS

M. Yves Desmarais, directeur général

567, chemin du Village
Morin-Heights (Québec) J0R 1H0

Téléphone : 450-226-3232 (poste 104) Télécopieur : 450-226-8786

CONSULTANT : ÉQUIPE LAURENCE, EXPERTS-CONSEILS

M. Marcel Laurence, ingénieur (poste 223)
M. Paul Mondor, chargé de projets (poste 226)

700, chemin Avila
Piedmont (Québec) J0R 1R3

Téléphone : (450) 227-1857 Télécopieur : 450-227-8950

**PROJET : Travaux de pavage 2011
Secteur Balmoral (1650 m.lin. ±)**

DEMANDE DE SOUMISSION

La MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS demande des soumissions pour la réfection de la structure de chaussée, l'amélioration du drainage de surface et la pose de pavage dans le secteur Balmoral sur les rues suivantes :

- Doral (1 200 m.lin. ±)
- Grand Cypress (110 m.lin. ±)
- Pinehurst (110 m.lin. ±)
- Riviera (225 m.lin. ±)

DOCUMENTS

Les documents nécessaires à la présentation d'une soumission, seront disponibles à compter de **14 h, mardi le 15 mars 2011**, au bureau d'ÉQUIPE LAURENCE, *experts-conseils*, situé au 700, chemin Avila à Piedmont, contre un paiement de cent dollars (100 \$) non remboursable, payable comptant ou par chèque à l'ordre de Équipe Laurence.

Seules seront considérées aux fins d'octroi de contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1). Seuls les soumissionnaires qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement des consultants de la Municipalité de Morin-Heights sont admis à soumissionner.

Pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré d'une banque à charte ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance pour une somme égale à dix pour cent (10 %) du montant global de la soumission, payable à l'ordre de la Municipalité de Morin-Heights.

Ce cautionnement devra être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

De plus, la soumission devra être accompagnée d'une lettre de consentement émise par une compagnie d'assurance apparaissant au tableau de l'Autorité des Marchés Financiers, garantissant l'émission, en faveur de la Municipalité de Morin-Heights, d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services si le soumissionnaire devient l'adjudicataire. Chacune des garanties doit correspondre à 50 % du montant de la soumission.

RÉCEPTION

Les soumissions, présentées dans des enveloppes scellées, devront parvenir au bureau de la municipalité de Morin-Heights **avant 11 h, mardi le 5 avril 2011**, où elles seront ouvertes publiquement.

L'octroi d'un contrat est assujéti à l'obtention de la part de la municipalité de toutes les autorisations requises.

Les soumissions doivent se conformer exactement aux instructions des documents de soumission et la Municipalité de Morin-Heights ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.



M. Yves Desmarais,
directeur général

